

séance du 13 février 1937.

le treize février mil neuf cent trente-six, dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. F. Leroy, maire. Présents: MM. Leroy, Demézières, Guyot, Wabaverbecque, Caillié, Nusz, Terlet, Fritsch, Guéret, Nique, Lebon, Schacher. Elu secrétaire M. Guéret.

Délibération N° 1134 Demande d'assistance aux femmes en couches.

le conseil émet l'avis de renvoyer la demande d'assistance aux femmes en couches présentée par Mme Lefort Foulon pour examen plus approfondi

Délibération N° 1135 Demande de subvention

Lu et approuvé. 3ème DIV, 1er B. Laon le 19-2-37

Le maire a reçu une demande de subvention por l'office des anciens combattants, l'office des mutilés et l'office des pupilles de la nation. Le conseil décide d'attribuer 100 F aux deux premiers et 50 F au dernier.

Le crédit de 250 F sera inscrit pour cette dépense au budget additionnel 1937.

Délibération N° 1136 Conseil de Prud'hommes

Le conseil désigne trois électeurs appelés à assister le maire pour l'établissement de la liste électorale au conseil de prud'hommes. Ce sont MM. Fritsch Victor (patron 1ère catégorie) , Labeau Alfred (ouvrier 1ère catégorie, Thomas Charles (patron 1ère catégorie commerce)

Délibération N° 1137 Chambre de commerce Le conseil désigne MM. Terlet Eugène et Fritsch Victor comme délégués à la révision de la liste électorale à la chambre de commerce,

Délibération N° 1138 Chambre d'agriculture

Le conseil désigne M. Arthur Guéret comme délégué. à la révision de la liste électorale à la chambre d'agriculture

Délibération N° 1139 Assurances sociales du garde champêtre.

Vu et approuvé. 3ème Div, 1er B. laon le 19-2-37

Le taux de calcul des cotisations ayant été élevé le crédit prévu pour traitement du garde champêtre (traitement et contribution patronale aux assurances sociales) est insuffisant. Le conseil décide d'inscrire au budget additionnel 1937 le crédit de 41 F 20 qui est nécessaire

Délibération N° 1140 Amélioration du tournant à la jonction des chemins de grande circulation 14 et 16

a) Le maire expose au conseil que l'amélioration projetée à la jonction des G.C 14 et 26 nécessite l'achat de terrains. Il y a 313,5 mètres carrés à acquérir à un prix de 30 F l'are. Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire un crédit de 100 F au budget additionnel 1937.

b) Le conseil entend lecture de la lettre de M. le Préfet en date du 8 février, concernant la demande de subvention par la commune pour la réalisation des alignements modificatifs à la jonction des chemins de grande circulation 14 et 26 décide que vu les charges toujours croissante il est matériellement impossible à la commune de participer autrement que pour l'achat du terrain regrette en même temps que sa décision serait une cause de retard dans l'exécution des ces travaux dont l'urgence a été reconnue depuis longtemps; signale de nouveau que cette partie de route est la cause de très nombreux accidents et demande à Monsieur le Préfet de faire exécuter ces travaux le plus diligemment possible dans un but humanitaire.

Délibération N° 1141 Logement de l'institutrice

Vu et approuvé. 3ème Div, 1er Bureau. Laon le 19-2-37

Le crédit porté au budget primitif 1937 est de 800 F. Le loyer étant annuellement de 900, le conseil décide l'inscription d'un crédit additionnel de 100 F.

Délibération N° 1142 Réfection de l'avenue de la gare

Le conseil municipal signale à M. le Préfet que le classement du chemin dit "avenue de la gare" ayant été accepté par le conseil général dans sa dernière session il y aurait lieu d'en faire activer la réfection totale; ce chemin d'accès à la gare étant en fait impraticable à l'heure actuelle. le conseil insiste sur le fait que de nombreuses plaintes arrivent journellement à la mairie de la part des usagers de l'importante station d'Anizy-Pinon.

Délibération N° 1143 Demande de reversement aux fonds libres

Approuvée. 3ème Div, 1er Bureau.Laon le 18-2-37. Pour le Préfet, le secrétaire général délégué;

Le maire expose au conseil que le compte hors budget qui avait été ouvert et avait reçu en recettes les économies des exercices 1935 et 1936 provenant des décrets lois est supprimé. Le conseil demande en conséquence que le solde du compte qui s'élève à 1518 F 46 soit reversé dans les fonds libres.

Délibération N° 1144 Défense passive

Le conseil donne mandat au maire de se renseigner auprès des autorités compétentes en ce qui concerne les abris, les masques à gaz et généralement de tout le matériel qui serait nécessaire dans la commune pour l'organisation de la défense passive.

Délibération N° 1145 Traitement du secrétaire de mairie

3ème Div, 1er Bureau. Vu et approuvé. Laon le 19-2-37. Pour le Préfet, le secrétaire général délégué; Signé illisible

Le maire expose au conseil que le secrétaire de mairie lui a demandé de mettre son traitement au barème paru dans le bulletin des actes administratifs Délibération N° 11. Le traitement comporte une base de 2000 F plus 4 F par habitant. Le tableau de la population paru dans le recueil des actes administratifs indique pour Pinon une population totale de 685 habitants et une population municipale de 665 habitants. Le traitement du secrétaire de mairie doit donc être de $2000 + (4 \times 665) = 4660$ F. Le maire met aux voix l'augmentation jusqu'à ce chiffre. Il est procédé à un vote à bulletins secrets. Votants 12 Bulletins 12 Bulletin blanc 1 Pour l'augmentation demandée 8 Contre 1 Un bulletin porte comme augmentation 600 F et un autre 800 F. Par suite de ce vote il est décidé d'inscrire au budget additionnel un crédit de 1060 F, qui ajouté au 3600 F portés au budget primitif permettra de mandater le traitement fixé.

Délibération N° 1146 Vente de taillis

Approuvée. 3ème Div, 1er Bureau.Laon le 18-2-37. Le secrétaire général délégué; Signé Popineau

Le maire expose au conseil que les taillis couvrant l'enclos du réservoir d'eau et la propriété communale sise au lieu dit le Grand Arrivoir demanderaient à être éclaircis pour permettre la pousse régulière des arbres. Le conseil sollicite de M. le Préfet l'autorisation de mettre en adjudication la coupe de ces taillis. Suivent 11 signatures

séance du 17 mars 1937

Le dix-sept mars mil neuf cent trente-sept, dix-huit heures trente, Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, maire. Présents: MM. Leroy, Demézières, Nusz, Fritsch, Caillié, Guéret, Terlet, Lebon, Schacher, Wanaverbecque, Guyot. Absent. Elu secrétaire, M. Guéret

Délibération N° 1147 Reversement des fonds libres du Bureau de bienfaisance

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve la décision de la commission administrative demandant le reversement aux fonds libres de la somme de 20 F 40, résultant de la suppression du compte hors budget établi pour recevoir les économies résultant des décrets lois

Délibération N° 1148 Demande d'assistance aux femmes en couches

Le conseil émet un avis favorable à la demande formulée par Madame Lefort-Foulon.

Délibération N° 1149 Demande d'assistance aux vieillards

Le conseil émet un avis favorable à la demande formulée par Madame Cuvereau veuve Lacour

Délibération N° 1150 Assistance médicale gratuite

Le conseil approuve la délibération du Bureau de bienfaisance admettant Mme Caria au bénéfice de l'assistance médicale gratuite

Délibération N° 1151 Cotes irrecouvrables

Approuvée. 3ème Div, 1er Bureau. le 20-3-37.

Le conseil admet en non valeur deux cotes présentées par le percepteur (Edange eau- 50 F) Leroy - taxe au colportage 12 F 25

Délibération N° 1152 Contrôle de la distribution d'énergie électrique

Le conseil, considérant qu'en fait, et par suite d'un accord tacite, le contrôle communal de la distribution électrique a toujours été exercé par les agents de l'Etat attachés au contrôle de DDE. Considérant que cette situation n'entraîne aucune intervention du budget communal, les frais de contrôle étant payés directement par l'Etat ou la Cte concessionnaire. Considérant cependant qu'il y a lieu de conserver ? Officiellement cet état de choses. Demande à M. le ministre des ?? conformément à l'article ? 2ème alinéa du décret du 17 octobre 1907 modifié le 6 septembre 1912, 28 février 1920, 26 octobre 1927 et 1er septembre 1928 que le contrôle communal de la distribution d'énergie électrique continue d'être assuré par les agents du contrôle de l'Etat

Délibération N° 1153 Chemin du Bosquet de la Marigonde

Le maire expose qu'il a reçu de M. Terlet, une protestation contre l'épandage de scories dans ce chemin, épandage qui aurait été fait en partie sur un pré lui appartenant. Le conseil, après en avoir délibéré, décide de demander au réclamant de faire la preuve que le chemin ne s'étend pas jusqu'où ont été épandues les scories. Si la réclamation est justifiée les scories seront retirées et le terrain endommagé remis en état par la commune M. Terlet s'est abstenu dans cette décision

Délibération N° 1154 Nouveau cadastre

Le maire signale au conseil que le nouveau plan cadastral et les nouvelles matrices sont arrivées et sont ? au secrétariat de mairie où chacun peut en prendre connaissance.

Délibération N° 1155 Prêt de tuyaux de ciment

Le maire expose au conseil qu'il a autorisé M. Marcel Schacher à disposer de 10 tuyaux de ciment moulé qui lui étaient nécessaires pour achever un travail urgent de drainage. M. Marcel Schacher s'engage à rendre des tuyaux exactement semblables dans un délai très proche.

Délibération N° 1156 Défense passive. Crédit additionnel de 800 F.

Vu et approuvé. 3ème Div, 1er Bureau. Laon le 23-3-37.

Pour le Préfet, et par délégation, le secrétaire général. Signé illisible le maire expose au conseil qu'il a reçu tous renseignements utiles au sujet de la défense passive. L'état des finances communales ne permet malheureusement pas de faire construire des abris. Cependant il serait possible d'acheter quelques masques à gaz. le conseil regrette que ces masques ne puissent être fournis par l'Etat, à titre onéreux ce qui serait une garantie que les masques seraient vraiment efficaces. Le conseil décide pour l'achat de masques d'inscrire au budget additionnel un crédit de 800 F. Suivent 11 signatures

séance du 12 juillet 1937

Le douze juillet 1937, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. F. Leroy, maire. Présents: MM. Leroy, Demézières, Wanaverbecque, Lebon, Nusz, Fritsch, Terlet, Guyot, Guéret, Schacher, Caillié, Nique. Absent. Elu secrétaire, M. Guéret.

Délibération N° 1157 Approbation des comptes du receveur.

Le conseil,

article premier: statuant sur la situation du comptable au 31-12-36 sauf le règlement et l'apurement par le Trésorier payeur général conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1894 ? modifiée par l'article 8 du décret loi du 25-6-1937, le conseil admet

les recettes de la gestion 1936 pour la somme de S.B 41 428,95

S.M.B	2 854,59
total	44 081 F 54

Les dépenses pour celles de S.B 43 922,83

S.M.B	3 139,62
total	47 062,45

Fixe l'exédent de la dépense à 2 980,91

et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de

S.B 22 180,43

S.M.B 8 573,05

Total 30 753 F 49

Article 2 Statuant sur les opérations de l'exercice 1936 sauf le règlement et l'apurement par le Trésorier payeur général le conseil admet les opérations effectuées tant pendant la gestion 1936 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1937

En recettes pour 54 555,29

En dépenses pour 59 844,65

d'où résulte un excédent de dépense de 5 289,36

Le résultat définitif de l'exercice 1936 égal au résultat du compte d'administration du même exercice est en excédent de recettes de 16 891,07

Article 3 Le conseil demande qu'il plaise au Trésorier payeur général faisant droit aux motifs ci dessus énoncés, exiger du comptable les excédents ci dessus désignés

Délibération N° 1158 Approbation du compte administratif

Le maire dépose sur le bureau le compte administratif et donne sur ce document toutes explications qui lui sont demandées. Puis il invite le conseil à désigner celui de ses membres qui exercera la présidence pendant cet examen. M. Terlet est désigné. Le compte administratif fourni par le maire est approuvé.

Délibération N° 1159 Chemins vicinaux Le maire donne lecture au conseil des projets de budget que lui a fait parvenir l'ingénieur subdivisionnaire.

Budget additionnel de 1937

Recettes 9072 F 76

Dépenses 9072 F 76

Budget primitif 1938

Recettes 15280 F

Dépenses 15280 F

Délibération N° 1160 Taxe vicinale

Le conseil délibérant spécialement au sujet des prestations décide

1 Le remplacement de trois journées de prestation individuelle par une taxe vicinale correspondante

2 Que les prestations animaux et voitures ne seront pas remplacées par une taxe vicinale.

3 Que les prestations et la taxe vicinale acquittables en nature seront converties en tâches.

Délibération N° 1162 Budget additionnel de 1937

Le conseil vote le budget additionnel 1937 qui s'établit ainsi

en recettes	18706,07	
en dépenses	16908,70	17027,83

Délibération N° 1163 Budget primitif de 1938

Le conseil vote le budget additionnel 1938 qui s'établit ainsi

en recettes	58960,60
en dépenses	58760,50

Délibération N° 1164 Centimes additionnels

Le conseil a déclaré voter formellement par addition au principal des quatre contributions directes de l'année 1938 les sommes ci après

1	Traitement du garde champêtre	190 centimes pour
2	Centimes pour assistance	30109,80
3	Centimes pour insuffisance de revenus.	
Total représentant centimes		

Délibération N° 1165 Budgets du Bureau de bienfaisance

Le maire donne lecture des projets de budgets établis par la commission administrative du bureau de bienfaisance Budget additionnel 1937

en recette	718,25
en dépense	700

Budget primitif 1938

en recette	530
en dépense	503

Le conseil approuve les budgets qui lui sont présentés.

Délibération N° 1166 Demande d'allocation militaire

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'allocation militaire formulée par M. Déjardin.

Délibération N° 1167 Entretien de la mairie

Par 11 voix contre 1 (M. Terlet) le conseil décide de porter de 200 F à 300 F l'indemnité accordée à la femme du garde champêtre pour nettoyage et entretien de la mairie

Délibération N° 1168 Cartes d'étrangers

A l'unanimité, le conseil décide de ristourner au secrétaire de mairie la moitié de l'attribution pour cartes d'étrangers allouée à la commune.

Délibération N° 1169 Assistances diverses

Le conseil approuve l'admission à l'assistance médicale gratuite de Madame Geraut Poupin, de son enfant, de Melle Cordelette Jeanne et l'avis favorable à la demande d'assistance aux femmes en couches formulée par Melle Cordelette.

Délibération N° 1170 Acceptation d'un don ? et rendre exécutoire

3ème Div. 1er B. Laon le 27-7-37. Signé illisible

Le conseil accepte à l'unanimité un don de mille francs que Madame Veuve Rougeau se propose de faire à la commune en mémoire de son mari ancien conseiller municipal sans charges ni conditions.

Délibération N° 1171 Dixième facultatif au receveur

Approuvé le 11-8-37. Signé illisible

Le conseil à l'unanimité décide en faveur de M. Bonnet, receveur municipal, l'augmentation de 1/10 de ses remises

Délibération N° 1172 Location Testi

Vu. 3ème D. 1er Bureau. Laon le 10-7-37. Signé illisible

Le conseil sur la proposition du maire fixe à 50 F par an la redevance à payer par M. Testi pour l'occupation d'un terrain communal situé route de Brancourt, section D Délibération N° 245 lieu dit "le Grand Arrivoir" d'une contenance de 1 a 66. Ce terrain a servi à M. Testi à bâtir un immeuble servant à son fonds de commerce. Le conseil exige le paiement immédiat des années d'occupation soit de 1933 à 1936, quatre années échues. Les redevances ultérieures seront exigibles le 11 novembre de chaque année. Suivent 11 signatures

séance du 24 septembre 1937

Le vingt quatre septembre mil neuf cent trente-sept, dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy, maire. Etaient présents: MM. F. Leroy, Demézières, Terlet, Fritsch, Nusz, Lebon Caillié, Wanaverbecque, Guyot, Nique, Schacher. Absent: M. Guéret Elu secrétaire: M. Guyot

Délibération N° 1173 Liste d'assistance médicale gratuite.

Le conseil approuve les modifications apportées à la liste d'assistance médicale gratuite par le Bureau de bienfaisance.

Délibération N° 1174 Assistance aux vieillards

Le conseil émet un avis favorable à la demande formulée par Mme Nazard

Délibération N° 1175 Assitance aux femmes en couches

Le conseil émet un avis favorable à la demande formulée par Mme Géraut née Poupin Jeanne

Délibération N° 1176 Placement en sanatorium

Le conseil émet un avis favorable à la demande de placement concernant M. et Mme Bocquet-Breteaux

Délibération N° 1177 Demande d'allocation militaire

Le conseil émet un avis défavorable à la demande formulée par M. Stourbe Nestor et un avis favorable à la demande formulée par Mme veuve Basdevant.

Délibération N° 1178 Location Testi

Le maire expose au conseil que M. Testi se refuse à payer la location qui lui a été imposée par la délibération du 22 juillet 1937. approuvée le 20 juillet 1937. Suivent 11 signatures

séance du 23 novembre 1937

Le vingt trois novembre mil neuf cent trente sept, dix sept heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Fernand Leroy, maire. Etaient présents: MM. Leroy, Demézières, Guéret, Fritsch, Terlet, Nusz, Caillié, Lebon, Wanaverbecque, Schacher. Absents: MM. Guyot, Nique Elu secrétaire, M. Guéret

Délibération N° 1179 Allocations militaires

Le conseil émet un avis favorable à la demande formulée par M. Prévot Delahaigue et un avis favorable à la demande formulée par M. ? Kaplan

Délibération N° 1180 Liste électorale

M. Guyot, Nusz et Terlet seront chargés de la liste électorale de 1938

Délibération N° 1181 Chasse

Vu, 3ème Div. 1er Bureau. Laon le 29-11-37 P le Préfet, le chef de division. Signé illisible

Le conseil fixe à 10 F par personne la taxe qui sera perçue pour la chasse sur les biens communaux. Pour les chasseurs étrangers à la commune, cette taxe sera élevée à 20 F. Le garde champêtre sera chargé de la perception de ces taxes qu'il reversera au receveur municipal sur production d'un bulletin de recettes. Admis par 9 voix contre une: M. Terlet s'abstient et préférerait voir supprimer l'autorisation donnée aux chasseurs étrangers à la commune.

Délibération N° 1182 Assurance pour le corbillard

Vu et approuvé. Ouvert un article additionnel de 200 F au budget de 1938. Laon le 29-11-37. Signé illisible

Le conseil décide de contracter pour 1938 une assurance contre la responsabilité civile de la commune du fait de l'usage du corbillard et ouvre à ce sujet un crédit additionnel de 200 F au budget de 1938.

Délibération N° 1183 Demande d'augmentation de Mme Nazard

Vu et approuvé. 3ème Div. 1er Bureau. Le 29-11-37

Saisi par Mme Nazard d'une demande d'augmentation du prix alloué pour le balayage des écoles, le conseil décide de porter le salaire à 250 F par an, payable par 25 F tous les mois de classe.

Délibération N° 1184 Demande de pose d'une lampe

M. Lhomme a écrit au maire pour lui demander qu'une lampe soit posée à l'intersection de la route de Vailly et du chemin de la ferme. Le conseil décide de demander un devis à la CEN et d'étudier ensuite la question.

Délibération N° 1185 Bois des louvetains

La commune possède des bois au lieu dit "les Louvetains". Le bois n'est pas encore suffisamment poussé pour pouvoir être vendu La question de la vente est reportée à l'année suivante.

Délibération N° 1186 Demande de secours

le conseil laisse tous pouvoirs au maire pour donner la suite qu'il convient à une demande de secours formulée par Mme Caria

Délibération N° 1187 Insuffisance de crédit

L'arrêté préfectoral du 7 octobre 1937 a fixé à 15 536 F 64 le contingent que doit payer la commune pour les dépenses d'assistances diverses de l'exercice 1936. Il y a une insuffisance de crédits de 9675 F 30. Le conseil, considérant

1 Que la moyenne des dépenses d'assistance est de 9 663 F 37 pour les années comprises entre 1931 et 1936 s'étonne de voir imposer à la commune une contribution aussi élevée qui a été calculée sur l'année 1934, année particulièrement mauvaise pour la commune du fait d'épidémies de rougeole et de scarlatine coïncidant avec l'existence de nombreux chômeurs à qui il eut été inhumains de refuser le bénéfice de l'Assistance Médicale Gratuite (AMG)

2 Que les dépenses imposées à la commune pour les chemins vicinaux sont de 15 829 F qui joints aux dépenses imposées pour l'AMG donnent un total de 31 365 F 64 de dépenses imposées soit plus des 3/5 du montant total du budget et que par conséquent le conseil municipal est de plus en plus dépouillé de sa prérogative la plus importante qui est de gérer les affaires de la commune.

3 Que le budget additionnel de 1937 se solde par un excédent de recettes de 1 637 F 04 qui joints aux 4 000 F repris dernièrement au titre d'aide financière aux collectivités locales forment un total de 5 837 F 06 de fonds libres sur lequel il est impossible de prélever les 9 675 F 30 manquants. Décide à l'unanimité

1 - D'élever une protestation contre un répartition basée sur une année seulement

2 - De ne pas inscrire au budget de 1937 d'autres crédits d'assistance que ceux qui y sont actuellement inscrits.